

Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie

Série F

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements Empire Vie Inc. au 1 855 823-6883 ou à l'adresse mutualfund@empire.ca, ou visitez le www.placementsempirevie.ca.

Avant d'investir dans un Fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Codes du Fonds :	frais d'acquisition initiaux ELM8703	Gestionnaire du Fonds :	Placements Empire Vie Inc.
Date de création de la série :	15 janvier 2013	Gestionnaire de portefeuille :	Placements Empire Vie Inc.
Valeur totale du Fonds au 31 décembre 2019 :	291 262 712 \$	Distributions :	Annuelles, en décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,15 %	Placement minimal :	2 500 \$ (initial); 50 \$ (additionnel)

Dans quoi le Fonds investit-il?

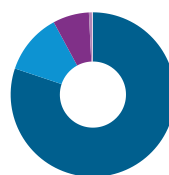
Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme et un revenu modeste en investissant principalement dans un ensemble diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens. La composition de l'actif cible du Fonds est de 80 % de titres de capitaux propres et de 20 % de titres à revenu fixe. Le Fonds peut investir jusqu'à environ 35 % de son actif dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 décembre 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements au 31 décembre 2019

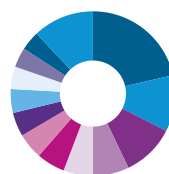
1. Banque Royale du Canada	3,4 %
2. Brookfield Asset Management Inc. - A	3,0 %
3. Banque Toronto-Dominion	3,0 %
4. Banque Royale du Canada 1,70 % 2 janvier 2020	2,4 %
5. La Banque de Nouvelle-Écosse	2,0 %
6. Saputo Inc.	1,9 %
7. Cenovus Energy Inc.	1,8 %
8. Canadian Natural Resources Limited	1,7 %
9. Toromont Industries Limited	1,7 %
10. Stella-Jones Inc.	1,5 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	22,4 %
Nombre total de placements :	334

Répartition des placements au 31 décembre 2019



Répartition par catégorie d'actifs

■ Actions	81,1 %
■ Obligations	12,1 %
■ Placements à court terme	7,2 %
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie	-0,6 %
■ Autres actifs (passifs) nets	0,2 %



Répartition par secteur

■ Services financiers	21,4 %
■ Énergie	11,1 %
■ Industrie	10,4 %
■ Biens de consomm. de base	7,1 %
■ Services de communications	5,8 %
■ Technologies de l'information	5,6 %
■ Matières premières	5,1 %
■ Biens de consomm. cyclique	4,7 %
■ Obligations d'État	4,7 %
■ Obligations de sociétés canadiennes	4,4 %
■ Immobilier	3,9 %
■ Soins de santé	3,8 %
■ Autre	12,0 %

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements Empire Vie Inc. estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un Fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE

FAIBLE À MOYEN

MOYEN

MOYEN À ÉLEVÉ

ÉLEVÉ

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

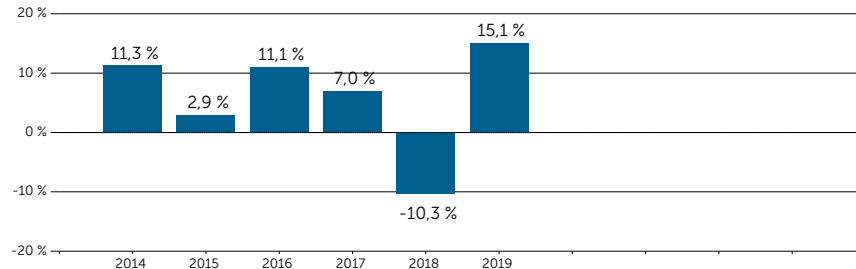
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de la série F du Fonds au cours des 6 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Le graphique indique le rendement des parts de la série F du Fonds au cours de chacune des 6 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 1 des 6 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique les meilleur et pire rendements des parts de la série F du Fonds sur trois mois au cours des 6 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	9,6 %	31 mars 2019	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 096 \$
Pire rendement	-10,5 %	31 décembre 2018	Votre placement chuterait pour s'établir à 895 \$

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de la série F du Fonds à la date de sa création aurait accumulé 1 654,74 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 7,5 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir une croissance du capital à long terme assortie d'une volatilité réduite au moyen d'un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe; et
- sont prêts à accepter un niveau de risque faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un Fonds, y compris sur votre part du revenu du Fonds, et sur les gains en capital imposables provenant du rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction de la législation fiscale de l'endroit où vous vivez, du fait que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré et du type de revenu généré par le Fonds (p. ex., intérêts, dividendes, gains en capital, etc.). Vous ne payez habituellement pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou un autre régime enregistré. Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un relevé d'impôt montrant votre part du revenu du Fonds. Vous devrez inclure les montants indiqués dans votre revenu, que ces montants vous aient été versés en argent ou aient été réinvestis. Vous devez calculer le gain en capital imposable provenant d'un rachat.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez payer pour acheter, posséder et faire racheter les parts de série F du Fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre.

Informez-vous sur les fonds, les séries et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Cette série est offerte aux investisseurs qui ont un compte à frais fixes auprès d'une société de représentants qui a signé une entente avec Placements Empire Vie Inc. Elle pourrait aussi être offerte aux autres investisseurs de Placements Empire Vie Inc. qui ne versent aucune commission de suivi au courtier. Il n'y a pas de frais d'acquisition ni de commission payables à la société de votre représentant pour cette série. Toutefois, vous pourriez devoir payer des frais à la société de votre représentant pour des conseils de placement ou d'autres services.

Combien cela coûte-t-il? (suite)

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série. Au 30 juin 2019, les frais de cette série s'élevaient à 1,23 % de sa valeur, ce qui correspond à 12,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris les commissions de suivi) et des frais d'exploitation de la série. Placements Empire Vie Inc. a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,15 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,08 %
Frais du Fonds	1,23 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de la série F.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, faites racheter ou échangez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous faites racheter ou que vous substituez si vous les faites racheter ou si vous les échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	Votre société peut vous facturer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts échangées, selon ce que vous avez négocié avec elle.
Frais de conseils en placement	Il n'y a pas de frais d'acquisition ni de commission payables à la société de votre représentant pour cette série. Toutefois, vous pourriez devoir payer des frais à la société de votre représentant pour des conseils de placement ou d'autres services.
Frais d'insuffisance de Fonds	Vous pourriez devoir payer des frais de 25 \$, majorés des taxes applicables, pour chaque paiement non accepté par votre institution financière.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour en savoir plus, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, qui contiennent de l'information plus détaillée, communiquez avec Placements Empire Vie Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents à portée juridique du Fonds.

Placements Empire Vie Inc.

165 University Avenue
 9^e étage
 Toronto (Ontario)
 M5H 3B8

Sans frais : 1 855 823-6883

Courriel : mutualfund@empire.ca
www.placementsempirevie.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les Fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca